

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS ELTRONA SUR FACEBOOK :
« 3x2 TICKET CINEMA A GAGNER » du 03 Mai 2019****ARTICLE 1. L'ORGANISATEUR**

Eltrona Interdiffusion S.A., société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B8485, ayant son siège social au 4-6, rue de l'aciérie L-1112 Luxembourg, organise le jeu «JEU-CONCOURS ELTRONA SUR FACEBOOK : 3x2 TICKETS CINEMA à gagner» du 3 mai 2019 au 10 mai 2019 (Tirage au sort le 13 mai 2019) sans obligation d'achat et accessible gratuitement. Le jeu est valable au Grand-Duché de Luxembourg et tout joueur reconnaît être informé que le Jeu n'est pas organisé, géré ou sponsorisé par Facebook, et décharge Facebook de tout engagement ou responsabilité dans le contexte.

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES

La participation au Jeu «JEU-CONCOURS ELTRONA SUR FACEBOOK : 3x2 TICKETS CINEMA» à gagner est gratuite et sans obligation d'achat. Le Jeu est organisé par Eltrona Interdiffusion S.A., il commence le 3 mai 2019 et prend fin le 10 mai 2019 à minuit. La participation est réservée à toute personne physique majeure à l'exclusion des collaborateurs du groupe d'Eltrona et des membres de leur famille. Pour jouer, il suffit de mentionner le nom de la personne avec qui vous souhaitez participer, en tant que commentaire sur la photo postée par Eltrona du Jeu-Concours et de le partager en mode public sur votre mur. Une seule participation par personne physique (même nom, même prénom et même adresse) est admise. Les gagnants seront les seuls bénéficiaires des lots, aucune cession n'est possible. Seules les personnes majeures peuvent participer et tenter de gagner le lot.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu débutera le 3 mai 2019 sur Facebook et se terminera le 10 mai 2019 à minuit. Toute personne intéressée pour participer au tirage au sort, est invitée à se connecter et se diriger sur la page Facebook de Eltrona. Il vous faudra mentionner le nom de la personne avec qui vous souhaitez participer, en tant que commentaire sous l'image du jeu concours concerné, et de le partager sur votre mur en mode public. La participation au « JEU-CONCOURS ELTRONA SUR FACEBOOK : 3x2 TICKETS CINEMA A GAGNER» sera valide. Un tirage au sort sera réalisé dans la semaine suivante du 13 mai 2019, afin de déterminer le(s) gagnant(s). Les candidats pourront recevoir des informations par courrier, par messenger ou par e-mail de la part de Eltrona destinées au bon fonctionnement du jeu. Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte Facebook au bénéfice d'une autre personne. Le lot sera mis à disposition du gagnant pendant une période d'un mois, après la date du tirage au sort, le gagnant sera uniquement informé par téléphone ou voie postale. Les informations et coordonnées fournies par le gagnant dans le formulaire doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu. Passé le délai d'un mois, le gagnant n'aura plus droit à la remise dudit lot. Aucun message ne sera adressé aux perdants.
REGLEMENT DU JEU CONCOURS ELTRONA

Le lot à gagner est le suivant : 1x2 TICKETS CINEMA pro partcpants (3 participants maximum) pour le film de son choix.

La description du lot est simplement indicative, Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve le droit, en cas de besoin, d'y apporter toute modification nécessaire. Néanmoins, chaque lot n'est exclusivement constitué que des éléments indiqués dans le présent Article.

ARTICLE 4. PRINCIPE DU JEU

La participation au Jeu implique l'acceptation du présent règlement. Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangé, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leur(s) propriétaire(s) respectif(s), dont le droit applicable doit être respecté par tout Joueur.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort durant la semaine suivante du 13 au 16 mai 2019 au siège Eltrona à Luxembourg. Les gagnants seront désignés sur la page Facebook Eltrona après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve la possibilité de publier sous quelque forme que ce soit le nom, la photographie et/ou les contenus transmis par le participant, gagnant ou non, à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans aucune contrepartie financière. Si un Joueur s'y oppose il doit le faire savoir au préalable, par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée (en bas de page). Les participants désignés lors du tirage au sort final seront contactés par téléphone ou par voie postale. Si les participants tirés au sort ne se manifestent pas pendant une période de 1 semaine après que ce dernier ait été informé par voie postale, le jour suivant le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Passé le délai d'un mois, le gagnant n'aura plus droit à la remise dudit lot. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 6. GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les gagnants autorisent l'utilisation de leurs coordonnées/données personnelles, sans aucune compensation. Les Joueurs sont informés que leurs données à caractère personnel, enregistrées dans le cadre de ce Jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. **REGLEMENT DU JEU CONCOURS ELTRONA** Le Joueur est pleinement responsable tant du point de vue civil que pénal de tout contenu transmis à Eltrona Interdiffusion S.A. Les images utilisées sur Facebook sur le profil Eltrona Interdiffusion S.A., les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de

données composant le profil, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement casuelle et ne pourrait conduire à engager la responsabilité d'Eltrona Interdiffusion S.A.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangé, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité d'Eltrona Interdiffusion S.A. en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où Eltrona Interdiffusion S.A. n'en est pas le producteur ou le fabricant.

ARTICLE 8. DEPOT DU REGLEMENT

Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 9. FRAUDES

Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve le droit d'exclure la participation au présent Jeu de toute personne ne respectant pas le bon déroulement du jeu et le présent règlement.

REGLEMENT DU JEU CONCOURS ELTRONA

Chaque participant accepte qu'Eltrona Interdiffusion S.A. puisse mettre fin au Jeu à tout moment si un nombre important d'abus est constaté concernant notamment le présent règlement, ainsi que l'absence de respect des droits de tiers et des dispositions en vigueur par le Joueur. Eltrona se réserve le droit d'annuler toute participation dans l'hypothèse d'une fraude ou d'une tentative de fraude. Eltrona Interdiffusion S.A. pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs, et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10. EXONERATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Eltrona Interdiffusion S.A. ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués du fait des informations fournies par le Joueur, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des conditions d'utilisation au regard des informations et moyens en sa possession.

Le Joueur reconnaît qu'Eltrona Interdiffusion S.A. ne saurait être tenu responsable de dysfonctionnements faisant obstacle ou troublant l'accès ou le déroulement du Jeu. Il reconnaît également qu'il lui appartient de prendre toutes mesures de protection appropriées afin d'éviter les risques inhérents à Internet.

ARTICLE 11. CONTESTATIONS ET LITIGES

Tout litige sera tranché par Eltrona Interdiffusion S.A. Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra obligatoirement être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Eltrona Interdiffusion S.A. à l'adresse indiquée ci-dessous. Ces dernières devront nous parvenir au plus tard dix (10) jours après l'annonce des résultats du Jeu.

ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le « Jeu Concours Facebook » sont destinées à la gestion du tirage au sort et du jeu/concours. Les candidats pourront recevoir des informations par message, courrier ou par e-mail de la part de Eltrona destinées au bon fonctionnement du jeu.

Ainsi nous conservons les données du participant dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles nous les traitons et pour une durée n'excédant pas celle autorisée par la loi. La conservation des données des données n'excèdera donc pas les 6 mois à partir de la date de fin du jeu.

Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant à Eltrona Interdiffusion S.A., A l'att. de Mme N.Weber, Rue de l'Académie 4-8 L-1112 Luxembourg. Ainsi, les candidats peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.